

Règlement et conditions de participation action « Trajectoire de sécurité » 2025

### **Article 1 : objet de l'action**

L'action vise à sensibiliser les motocyclistes aux risques routiers et à prodiguer des conseils pour une meilleure maîtrise d'un deux-roues motorisé.

Elle est constituée par une partie théorique pendant laquelle un moniteur auto-école explique la trajectoire de sécurité telle qu'enseignée en auto-écoles et une sortie sur route encadrée par des motocyclistes de la gendarmerie nationale.

Le parcours routier s'effectue sur une route ouverte à la circulation selon un itinéraire fixé. Le strict respect des règles du Code de la route s'impose.

### **Article 2 : véhicule**

L'action s'adresse aux motocyclistes détenteurs du permis de conduire des catégories A1, A2 ou A en cours de validité,

Le participant doit disposer d'une motocyclette de cylindrée au moins égale à 125 cm<sup>3</sup>,

Le véhicule doit être assuré et en bon état de marche, plaque homologuée et conforme au certificat d'immatriculation.

### **Article 3 : équipements de sécurité**

Le port du casque et des gants homologués ainsi qu'une tenue adaptée (bottes, blouson, chaussures fermées, pantalon...) sont obligatoires.

### **Article 4 : respect des règles et formalités**

Cette manifestation est basée sur un esprit de prévention et de sécurité. Elle se déroule en partie sur route ouverte à la circulation publique partie sur un plateau d'évolution sous la direction d'un moniteur moto-école. Ainsi les participantes s'engagent à respecter scrupuleusement le déroulé de la journée, les consignes données par les organisateurs et encadrants ainsi que le Code de la route.

Dans ce cadre, les participants s'engagent à :

- à présenter à l'organisation permis de conduire, attestation d'assurance en cours de validité et certificat d'immatriculation de la moto dès son arrivée,
- remplir les réservoirs des véhicules avant le début des ateliers afin de ne pas perturber le déroulement de la journée,
- à suivre la formation complète sur toute la journée, à avoir un comportement responsable, particulièrement lors des sorties.

**Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement constaté par les organisateurs vaudra exclusion de la manifestation.**

#### **Article 5 : assurance**

Chaque participant avise son assureur de sa participation à l'action « Trajectoire de sécurité ».

La présente action n'est pas une activité sportive. Il n'y a ni affiliation à une fédération sportive ni de notion de vitesse au cours de cette journée.

Il appartient à chaque participant de se renseigner auprès de son assureur pour savoir si son contrat couvre tout dommage matériel ou corporel subit ou occasionné au cours de cette journée. En cas de dommage subi ou causé, les règles de responsabilité individuelle de chacun s'appliquent.

La responsabilité des services de l'État ne saurait être engagée pour des dommages occasionnés pendant le déroulement de cette sortie routière moto.

#### **Article 6 : inscription et annulation de l'action**

Une priorité pour l'inscription est donnée aux personnes qui n'ont jamais participé à ce type d'action. Il est toutefois possible de s'inscrire même si vous avez déjà participé dès lors que le nombre de places n'est pas atteint.

Le nombre de participants est limité à 10 par demi-journée, il y a douze demi-journées programmées.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour des raisons de sécurité, y compris le jour même notamment en cas de fortes intempéries ou de tout autre évènement qui serait de nature à compromettre le bon déroulement de la manifestation et la sécurité des participants.

En cas d'annulation, les participants en seront avisés par téléphone.

Le rendez-vous de participation à l'action sera communiqué par mail (les horaires et lieux de rendez-vous variant selon la demi-journée)

Date et lieu de la demi-journée trajectoire souhaitée :

Votre adresse postale :

Votre adresse mail :

Numéro de téléphone :

Fait à....., le.....

Nom, Prénom : .....

mention manuscrite « lu et approuvé » précédant la signature

Signature :

**MERCI DE RENVoyer LE DOCUMENT SIGNÉ À L'ADRESSE MAIL : [edsr45@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:edsr45@gendarmerie.interieur.gouv.fr)**